



ALES COMMUN 2026 avec Basile IMBERT **PACTE MUNICIPAL POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

Avec Alès Commun, autour de notre candidat tête de liste Basile Imbert, nous pensons que l'économie sociale et solidaire (ESS) mérite mieux et que nous avons toutes et tous à y gagner à soutenir les structures, à leur donner en confiance visibilité et moyens et à tisser un réseau local encore plus coalisé.

L'ESS, en effet, est au croisement de tous les défis que nous voulons relever pour Alès et ses habitants, que cela soit la revitalisation économique, le challenge démographique (petite enfance, vieillissement), la lutte contre les précarités et les exclusions, l'adaptation écologique ou encore l'accès à la culture. C'est de plus un secteur particulièrement pourvoyeur d'emploi non délocalisables, durables, plus qualifiés et mieux rémunérés.

Nous avons la certitude que nous n'y arriverons pas tous ensemble sans la participation franche et massive de l'ESS. Encore faut-il l'écouter et lui donner des moyens de remplir sa mission...

L'ESS alésienne est en effet aujourd'hui devant un paradoxe : alors qu'elle est à la fois partie de l'histoire et de l'identité de notre commune et alors que ses acteurs débordent d'initiatives qui peuvent être des solutions à nos problèmes locaux, elle n'est pas assez soutenue par la majorité municipale, sans vision globale et partagée, sans visibilité et sans ligne budgétaire dédiée.

Cette situation n'est pas tenable pour le mandat qui vient et c'est pourquoi, si nous sommes élus, nous proposerons dès le printemps 2026 un pacte municipal pour l'économie sociale et solidaire à Alès qui profitera à toutes et tous.

Celui-ci a été affiné au fil de nos rencontres ces derniers mois avec les acteurs de l'ESS à Alès et lors d'un temps d'échange informel lundi 1^{er} décembre.

Ce pacte se décline en quatre axes : structurer, financer et rendre visible l'ESS ; soutenir les acteurs et les projets ; développer l'emploi solidaire ; et orienter la commande publique.

1. Structurer, financer et rendre visible l'ESS

- Favoriser les financements avec un budget municipal dédié à l'ESS et les sécuriser par des accords triennaux avec les structures, notamment dans des procédures d'« appels à commun » ;
- Créer une Maison de l'ESS communale comme guichet unique local (par ex. ancienne Maison de l'Emploi ou bâtiment municipal vacant) qui regrouperait : un espace d'accueil pour les associations de lutte contre les violences faites aux femmes ; un bureau de conseil pour les coopératives et associations ; un espace de coworking pour projets ESS
- Mettre en place un label local ESS pour valoriser les initiatives locales (ressourceries, cafés associatifs, ateliers de réparation).

2. Soutenir les acteurs et les projets

- Accorder des subventions municipales aux associations culturelles, sociales et coopératives ;
- Mettre à disposition des locaux municipaux vacants pour les projets ESS ou des salles municipales pour les associations culturelles et sociales ;
- Soutenir spécifiquement les associations d'aide aux femmes victimes de violences (financement d'ateliers, accompagnement social) ;
- Favoriser la reprise d'entreprises défilantes en SCOP via un dispositif d'alerte et un rôle de médiation municipale plutôt que de les laisser fermer.

3. Développer l'emploi solidaire

- Prioriser les secteurs stratégiques relevant de la commune : petite enfance (soutien aux crèches associatives et micro-crèches), grand âge (appui aux associations de maintien à domicile) protection des victimes de violences (financement de postes d'accompagnement social).

4. Orienter la commande publique

- Systématiser les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics municipaux (restauration scolaire, entretien des espaces verts) favorisant l'embauche de personnes en insertion et l'usage de matériaux durables ;
- Recourir à des banques responsables pour les emprunts municipaux.

Ce pacte municipal aura également sa déclinaison à l'agglomération, avec déjà quelques pistes :

- Fonds de solidarité ESS intercommunal : mutualiser les moyens entre les communes pour accompagner les projets émergents ;
- Appui renforcé aux structures d'insertion par l'activité économique (IAE) : ateliers, chantiers, régies de quartier, PLIE ;

- Développement des ressourceries et tiers-lieux à l'échelle de l'agglomération ;
- Expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée : mobiliser un quartier volontaire (par ex. Quartier des Près-Saint-Jean) et créer une entreprise à but d'emploi pour absorber le chômage de longue durée ;
- Coordination des secteurs stratégiques (petite enfance, grand âge, insertion sociale) pour harmoniser les financements et éviter les doublons.